

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1647

4 août 2007

SOMMAIRE

Air Support JV	79036	GGP Investissement S.à r.l.	79047
Anzio S.A.	79018	I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Hold- ing S.A.	79011
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	79019	Immobilière La Belle Etoile II S.A.	79054
Bureau International de Règlement de Si- nistres S.A. Luxembourg	79010	Immobilière Matheysberg S.A.	79048
Cactus S.A.	79054	Immobilière Tossebiérg II S.A.	79053
Capgemini Reinsurance Company	79018	International Wires For Companies S.A.	79011
CPI I&G Nailsea S.à r.l.	79048	Iona S.A.	79012
Delucs S.A.	79012	IRMG (Luxembourg)	79054
DH New Investment II S.à r.l.	79019	Jopen Two S.à r.l.	79026
Eastern Star Holding International S.A.	79011	Michanne S.A.	79012
Euro Colon S.A.	79056	Multi Metal Investment S.à r.l.	79014
Euro Integrating Systems S.à r.l.	79018	Société Immobilière Biereldeng II S.A. ...	79053
Fairdrive S.A.	79027	Sofisa S.A.	79056
Finlandialux S.A. Holding	79026	SPP International S.A.	79011
Finlandialux S.A. Holding	79053	Sterling Credit Corp S.A.H.	79010
Finlandialux S.A. Holding	79054	Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l.	79014
Finlandialux S.A. Holding	79014	Towra S.A.	79012
Fortescue Holding S.A.	79012	TPG Nusantara S.A.	79027
		White House S.A.	79055

Bureau International de Règlement de Sinistres S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 31.782.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077060/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09627. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Sterling Credit Corp S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.857.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Goerens, avocat, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

HANCREST CORPORATION S.A. société de droit des Iles Vierges Britanniques,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société STERLING CREDIT CORP S.A.H. a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch sur Alzette, le 29 décembre 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association n ° 250 du 26 juillet 1990;

2. Que le capital social de la société est de USD 50.000,- (cinquante mille dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale chacune de USD 10,- (dix dollars), intégralement libérées;

3. Que son mandant s'est rendu propriétaire de la totalité du capital social de STERLING CREDIT CORP S.A.H.;

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société STERLING CREDIT CORP S.A.H., avec effet immédiat;

5. Que son mandant déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la société et immédiat la situation financière de celle-ci;

6. Qu'à la suite de la dissolution anticipée de STERLING CREDIT CORP S.A.H., son mandant se trouve investi de la totalité de l'actif et du passif de la société dissoute.

7. Que les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans au dernier siège social de la société

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Goerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 8, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078100/211/42.

(070085361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

IWFC S.A., International Wires For Companies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007077393/220/12.

(070085067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Eastern Star Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.004.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077405/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10587. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

SPP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007077403/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10585. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 55.539.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007077400/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Delucs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 116.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077224/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08396. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Iona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 50.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IONA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077401/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10589. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Fortescue Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 81.640.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077076/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09620. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Towra S.A., Société Anonyme,
(anc. Michanne S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 40.820.

Im Jahre zweitausendsieben, am fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

Versammelten sich in außerordentlicher Gesellschafterversammlung die Gesellschafter der Aktiengesellschaft MI-CHANNE S.A., mit Sitz in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 40.820, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 14. Juli 1992, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 514 im Jahre 1992 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung durch keine notarielle Urkunde abgeändert, ausser durch eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter die, am 25. September 2001 unter Privatschrift festgehalten wurde und in deren Versammlung die Währung des Gesellschaftskapitals von Belgischen Franken (BEF) in Euro (EUR)

umgewandelt wurde; ein Auszug dieser Generalversammlung vom 25. September 2001, wurde im Mémorial C, Nummer 459 vom 22. März 2003 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Franc Dreu, Diplom-Ingenieur, wohnhaft beruflich in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Dame Nadia Weyrich, Angestellte, wohnhaft in Arlon (Belgien).

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Brendan D. Klapp, Angestellter, wohnhaft in Betteburg (Luxemburg).

Der Stimmenzähler bestätigt, dass das Aktienkapital vollständig vertreten ist. Die Anwesenheitsliste wird von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler unterschrieben und dem vorliegenden Protokoll beigefügt.

Der Vorsitzende stellt daraufhin folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung des Gesellschaftsnamens von MICHANNE S.A. in TOWRA S.A.

2) Dementsprechende Abänderung von Artikel eins (1) der Satzung;

3) Abänderung von Artikel vierzehn (14) der Satzung, in französischer Sprache, wie folgt:

«L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.»

II.- Die Anwesenden und die vertretenen Gesellschafter und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den anwesenden Gesellschaftern und ihren Bevollmächtigten sowie dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und dem vorliegenden Protokoll beigefügt wird.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche dreitausend (3.000) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von vierundsiebzigttausenddreihundertachtundsechzig Euro und sechs Cents (74.368,06 EUR) darstellen, auf der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

Nach eingehender Beratung fasste die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, die Bezeichnung der Gesellschaft von MICHANNE S.A. in TOWRA S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung der Gesellschaft an diesen vorhergehenden Beschluss, beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung Artikel eins (1) derselben Satzung abzuändern um diesem Artikel, in französischer Sprache, folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée TOWRA S.A.»

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt ausserdem noch Artikel vierzehn (14) der Satzung abzuändern um diesem, in französischer Sprache, folgenden neuen Wortlaut zu geben:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.»

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Gesellschafterversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Dreu, N. Weyrich, B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 26. Juni 2007. Relation: EAC/2007/7110. — Erhalten 12 Euro.

Der Einnnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 27. Juni 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007077893/239/68.

(070084493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Finlandialux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 83.816.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007077394/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Multi Metal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.455.200,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 104.878.

EXTRAIT

Les comptes annuels de MULTI METAL INVESTMENT S.à r.l. au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI METAL INVESTMENT S.à r.l.

S. Lambert

Liquidateur

Référence de publication: 2007077085/7441/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00584. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.067.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 105.974.

In the year two thousand seven, the twenty-third day of May.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of SUBSEA 7 LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.974 (the Company). The Company has been incorporated on 14 January 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 520 of 1 June 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, residing then in Mersch, dated 20 July 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 40 of 6 January 2006.

There appeared:

SUBSEA 7 (LUXEMBOURG) S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 87.470 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sabine Belair, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 244,055,000.- (two hundred forty-four million fifty-five thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to an amount of EUR 244,067,500.- (two hundred forty-four million sixty-seven thousand five hundred Euro) by way of the issuance of 2,440,550 (two million four hundred forty thousand five hundred fifty) new shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

2. Subscription by the Sole Shareholder to the share capital increase set out in item 1. above and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the changes under items 1. and 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 244,055,000.- (two hundred forty-four million fifty-five thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to an amount of EUR 244,067,500.- (two hundred forty-four million sixty-seven thousand five hundred Euro) by way of the issuance of 2,440,550 (two million four hundred forty thousand five hundred fifty) new shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the above share capital increase:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to all the 2,440,550 (two million four hundred forty thousand five hundred fifty) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, and to fully pay up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 244,055,000.- (two hundred forty-four million fifty-five thousand Euro) by way of a contribution in kind consisting of 2 (two) ordinary shares (the Shares) of SUBSEA 7 IRELAND FINANCE LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office and principal place of business at 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4.

The contribution in kind of the Shares, in an aggregate amount of EUR 244,055,000.- (two hundred forty-four million fifty-five thousand Euro), is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation and transferability of the Shares contributed to the Company are supported by a certificate dated 22 May 2007 issued by the management of SUBSEA 7 IRELAND FINANCE LIMITED and acknowledged by the management of the Company (the Certificate) which shows that the value of the Shares is at least equal to EUR 244,055,000.- (two hundred forty-four million fifty-five thousand Euro).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder acknowledges and records that further to the above share capital increase, it is the sole owner of all of the 2,440,675 (two million four hundred forty thousand six hundred seventy-five) shares in the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 244,067,500.- (two hundred forty-four million sixty-seven thousand five hundred Euro) represented by 2,440,675 (two million four hundred forty thousand six hundred seventy-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) per share each.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

For the purpose of registration, the sole shareholder acting as the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares representing at least sixty-five percent (65%) of the share capital of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de SUBSEA 7 LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.974 (la Société). La Société a été constituée le 14 janvier 2005 d'après un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 520 du 1^{er} juin 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 40 du 6 janvier 2006.

A comparu:

SUBSEA 7 (LUXEMBOURG) S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.470 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sabine Belair, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 244.055.000,- (deux cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune à un montant de EUR 244.067.500,- (deux cent quarante-quatre millions soixante-sept mille cinq cents Euros) par voie d'émission de 2.440.550 (deux millions quatre cent quarante mille cinq cent cinquante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale EUR 100,- (cent Euros).

2. Souscription par l'Associé Unique à l'augmentation de capital social décrite au point 1^{er}. ci-dessus et paiement de l'augmentation de capital décrite au point 1^{er}. ci-dessus par voie d'apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements décrits sous les points 1^{er}. à 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 244.055.000,- (deux cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de Euro 100,- (cent Euros) chacune à un montant de EUR 244.067.500,- (deux cent quarante-quatre millions soixante-sept mille cinq cents Euros) par voie d'émission de 2.440.550 (deux millions quatre cent quarante mille cinq cent cinquante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 2.440.550 (deux millions quatre cent quarante mille cinq cent cinquante) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales d'un montant nominal total de EUR 244.055.000,- (deux cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille Euros) au moyen d'un apport en nature, consistant en 2 (deux) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) de SUBSEA 7 IRELAND FINANCE LIMITED, une société soumise au droit Irlandais avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4.

L'apport en nature des Parts Sociales, d'un montant total de EUR 244.055.000,- (deux cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille Euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société.

La valorisation et la cessibilité des Parts Sociales apportées à la Société sont documentées par un certificat daté du 22 mai 2007, émis par le conseil de gérance de SUBSEA 7 IRELAND FINANCE LIMITED et contresigné par le conseil de gérance de la Société (le Certificat) duquel il résulte que la valeur des Parts Sociales est d'au moins EUR 244.055.000,- (deux cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille Euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique prend acte et enregistre que suite à l'augmentation de capital ci-dessus, il est le seul détenteur des 2.440.675 (deux millions quatre cent quarante mille six cent soixante-quinze) parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 244.067.500,- (deux cent quarante-quatre millions soixante-sept mille cinq cents Euros), représenté par 2.440.675 (deux millions quatre cent quarante mille six cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder, individuellement au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Exonération

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associé unique, agissant en sa qualité de souscripteur, déclare que l'apport en nature, consistant en des actions représentant au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social d'une société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne à une autre société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne, s'effectue au regard de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Belair, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007. Relation: LAC/2007/10686. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077422/242/189.

(070084526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Capgemini Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.867.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2007

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Nicolas Dufourcq,

Monsieur Nicolas Du Peloux,

Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant de la société, KPMG AUDIT dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077388/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Anzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077080/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09622. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Euro Integrating Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.538.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour EURO INTEGRATING SYSTEMS S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077133/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08682. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2007

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Clive James,
- Monsieur Lambert Schroeder,
- Monsieur Charles Besnehard.

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077389/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

DH New Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.151.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Appears:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The founder is here represented by Annick Braquet, jurist, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is DH NEW INVESTMENT II S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the managers toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company DH NEW INVESTMENT II S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs Valérie Scholtes, employee, residing at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr John Howard, REAL ESTATE PRINCIPAL, 20 Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom

Each manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The company shall have its registered office in 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Annick Braquet, juriste, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera DH NEW INVESTMENT II S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; d'acquérir (aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger), directement ou indirectement, des biens immobiliers (incluant mais ne se limitant pas aux immeubles industriels, commerciaux, financiers et résidentiels), de financer de telles acquisitions, et de créer, d'acquérir, de financer et/ou de gérer toutes autres sociétés ou entités légales nécessaires à l'accomplissement de son objet, ainsi que de gérer et de développer tout bien immobilier ainsi acquis; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société DH NEW INVESTMENT II S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Valérie Scholtes, employée, demeurant à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr John Howard, REAL ESTATE PRINCIPAL, 20 Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11122. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078056/242/358.

(070085390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Finlandialux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 83.816.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007077398/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Jopen Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.770.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jan Van Dommelen, administrateur de sociétés, demeurant à B-2970 Schilde (Belgique), 19, Torfheidedreef;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée JOPEN TWO S.à R.L. ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112.770, a été constituée suivant acte reçu le 28 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 535 du 14 mars 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée JOPEN TWO S.à R.L., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société JOPEN TWO S.à R.L.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, et tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 3, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078101/211/45.

(070085357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**TPG Nusantara S.A., Société Anonyme,
(anc. Fairdrive S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FAIRDRIVE S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Alphonse Lentz, residing in Remich on 8th November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 331 of 7th May 2001 and registered at the commercial register under number B 78605.

The meeting was presided by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg and scrutineer M^e Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by it shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue were represented at the general meeting of the sole shareholder of the Company and declared that it had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(A) Change the prevailing language of the articles of incorporation to English (to be followed by a French translation);

(B) Change the registered office to 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(C) Change the object of the Company to read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

(D) Change of name of the Company into TPG NUSANTARA S.A. and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation;

(E) Amend and Restate the articles of the Company substantially in the form set forth in the proxies (taking into account the above agenda items);

(F) Revocation of all board members currently in office and appointment of Jeffrey D. Ekberg, John E. Viola, Daniel Carroll each as class A member of the board of directors and Pedro Fernandes das Neves as a class B member of the board of directors for a period of 6 years with immediate effect with such signature powers as set forth in the Articles;

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to change the registered office of the Company to 5d, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Second resolution

It is resolved to amend the prevailing language of the articles of incorporation of the Company to English.

Third resolution

It is resolved to amend the object of the Company as set forth in the agenda.

Fourth resolution

It is resolved to change the name of the Company into TPG NUSANTARA S.A. and to consequently amend the articles of incorporation of the Company.

Fifth resolution

It is resolved to amend and restate the articles of incorporation as set forth below.

Amended and Restated Articles of Incorporation

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of TPG NUSANTARA S.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law of 1915»), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors. Within the same borough, the registered office may be transferred by board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital. The Company has an issued capital of fifty thousand euro (€ 50,000) divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred euros (€100) each, each fully paid up.

The Company may purchase or redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The board of directors may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Certificates. Upon the written request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the board of directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two board members or by the delegate of the board of directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of no less three members who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all reference herein to the «board of directors» shall be to such sole director and the relevant legislation shall apply.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong to.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and one or more vice-chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or email of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also in all circumstances be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may in all circumstances, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors or as resolved at the relevant board of directors' meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the signature of the sole director in the case of a sole director, and in the case of a board of directors by the signature of anyone of the directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) the Company will only be validly bound by the sole signature of any one Class A director (in any case and in all circumstances) and/or the joint signature of a Class A director and one Class B director (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B director. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole director if there is only one director, by the board of directors or any two of the directors or, in the event of classes of directors by one class A director, or one class B director acting together with one Class A director (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B director.

In the case of the appointment of a chief executive officer (administrateur-délégué or directeur general) to whom day to day management has been delegated, the Company will be validly bound by the sole signature of such person (or his delegate)

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the case of a personal conflict of interest of a director, such director shall indicate such conflict of interest to the board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at board level shall be reported to the general meeting of shareholder before any resolution.

Art. 15. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shares represented and voted.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 16. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of the month of May in each year at 12.00 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Accounting Year, Auditor. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general

meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 18. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the board of directors subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders or as interim dividends by decision of the board of directors. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 19. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Sixth resolution

It is resolved to revoke all board members currently in office with immediate effect and to appoint Jeffrey D. Ekberg, John E. Viola, Daniel Carroll, each as class A member of the board of directors, and Pedro Fernandes das Neves as a class B member of the board of directors for a period of 6 years with immediate effect and with such powers as set forth in the Articles.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the shareholders of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FAIRDRIVE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Alphonse Lentz, demeurant à Remich, en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 331 du 7 mai 2001 et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 78605.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg et scrutateur M^e Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cent (500) actions émises étaient représentées à l'assemblée générale de l'associé unique de la Société, et l'associé unique a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Changement de la langue prépondérante des statuts en anglais (suivie d'une traduction française);

(B) Transfert du siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

(C) Changement de l'objet social de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société considère appropriée (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale), prendra toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.»

(D) Changement de la dénomination de la Société en TPG NUSANTARA S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

(E) Modification et Refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme reprise dans les procurations (prenant en compte les points de l'ordre du jour ci-dessus);

(F) Révocation de tous les membres du conseil actuellement en fonction et nomination de Jeffrey D. Ekberg, John E. Viola, Daniel Carroll, chacun en tant que membre du conseil de classe A, et Pedro Fernandes das Neves en tant que membres du conseil d'administration de classe B pour une période de 6 ans avec effet immédiat avec les pouvoirs de signature tels que définis dans les Statuts;

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il est décidé de changer la langue prépondérante des statuts de la Société à l'anglais.

Troisième résolution

Il est décidé de changer l'objet de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la Société en TPG NUSANTARA S.A. et de modifier en conséquence les statuts de la Société.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier et refondre les statuts tel qu'indiqué ci-dessous.

Statuts modifiés et refondus

Art. 1^{er} . Constitution, Dénomination sociale. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (ou l'actionnaire unique s'il n'y a qu'un seul détenteur d'actions) une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de TPG NUSANTARA S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), telle que modifiée, et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société considère appropriée (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale), prendra toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis de cinquante mille euros (€ 50.000) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cents euros (€ 100) chacune, chacune entièrement libérée.

La Société peut racheter ou rembourser ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces Statuts.

Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société et ce registre contient le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit le droit de propriété de ces actions nominatives.

Le conseil d'administration accepte et inscrit dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert des actions nominatives entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve (le cas échéant) des dispositions d'un pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société.

Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. Cette adresse est également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

Art. 8. Certificats. A la requête écrite d'un actionnaire, le certificat confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires est délivré sous la forme que le conseil d'administration déterminera. Les certificats ainsi émis ont la forme et porte les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le conseil d'administration. Ces certificats sont signés manuellement ou par facsimilé par un deux membres du conseil ou par le délégué du conseil d'administration. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, la Société peut être dirigée par un administrateur unique, auquel cas toutes les références faites au «conseil d'administration» sont à considérées comme faites à l'administrateur unique.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur à la suite de décès, de retrait ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de différentes classes, étant les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. Toute classification d'administrateurs doit être valablement enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les administrateurs identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration désigne par vote pro tempore à la majorité des présents un autre président pro tempore pour cette réunion.

Notification écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis de convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou email de chaque administrateur. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, ou câble, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que l'administrateur accepte et pour lesquelles il vote.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, en toute circonstance, à l'unanimité, prendre des résolutions, sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs et ce, tel que résolu durant la réunion du conseil d'administration concernée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique en cas d'un seul administrateur, et dans le cas d'un conseil d'administration par la signature de l'un quelconque des administrateurs, étant entendu toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B) la Société ne sera valablement engagée qu'avec la signature individuelle d'un administrateur de classe A (dans tous les cas et dans toutes les circonstances) et/ou la signature conjointe d'un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux aient été délégués par le conseil d'administration à l'administrateur de classe B. Dans

tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique s'il n'y a qu'un seul administrateur, par le conseil d'administration ou deux des administrateurs ou, s'il y a différentes classes d'administrateurs, par un administrateur de classe A, ou un administrateur de classe B agissant de concert avec un administrateur de classe A (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux aient été délégués par le conseil d'administration à l'administrateur de classe B.

En cas de désignation d'un administrateur délégué ou directeur général à qui la gestion journalière a été déléguée, la Société sera valablement liée par la seule signature de cette personne (ou de son délégué).

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société ait un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir exerçant des actions d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires. En cas de conflit d'intérêts personnels d'un administrateur, cet administrateur doit indiquer ce conflit d'intérêts au conseil et ne doit pas participer aux délibérations ou votes relatifs à ce point. Tout conflit d'intérêts naissant au niveau du conseil doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires avant toute résolution.

Art. 15. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et délais de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 16. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 12.00 et pour la première fois en 2008.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 17 - Exercice social, Commissaire. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Si les conditions prévues par la loi quant à la désignation d'un réviseur d'entreprise sont remplies, les comptes de la Société doivent être surveillés par un réviseur d'entreprise.

Art. 18. Distribution. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale.

Des comptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le conseil d'administration sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires ou comme acomptes sur dividende par décision du conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 19. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quels qu'en soit la raison ou moment, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs ou du conseil d'administration alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux article 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Sixième résolution

Il est décidé de révoquer tous les membres du conseil actuellement en fonction avec effet immédiat et de nommer Jeffrey D. Ekberg, John E. Viola, Daniel Carroll, chacun en tant que membre du conseil d'administration de classe A, et Pedro Fernandes das Neves en tant que membre du conseil d'administration de classe B, pour une période de 6 ans avec effet immédiat et avec les pouvoirs de signature tels que définis dans les Statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euro (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire de son nom, prénom usuel, état civil et demeure, comparant à signer avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Hoss, R. Beyer, V. Kopera, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, Relation: LAC/2007/6315. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067718/211/528.

(070072374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Air Support JV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.081.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

1) KKR PEI SICAR, S.à r.l., a société d'investissement en capital à risque having the legal form of a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.195 (SICAR),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May 2007;

2) SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (A), L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands (SAGEVIEW A),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May 2007;

3) SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (B), L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands (SAGEVIEW B),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May 2007;

4) SAGEVIEW PARTNERS (C) (MASTER), L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands (SAGEVIEW C),

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May 2007;

The above mentioned proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AIR SUPPORT JV.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its holder to one vote at the general meetings of the shareholders.

The rights of each share to any profit are described in article 24 of the present Articles of Incorporation.

The rights of each share to any liquidation profit are described in article 25 of the present Articles of Incorporation.

Within the limits permissible under the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the shares shall be redeemable at fair market value, in view of their immediate cancellation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A managers (the «Class A Managers»), one or several class B managers (the «Class B Managers») and one or several class C managers (the «Class C Managers»).

For so long as either KKR PEI SICAR, S.à r.l., and/or any of its affiliates (KKR) and either SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (A), L.P., SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (B), L.P. and/or SAGEVIEW PARTNERS (C) (MASTER), L.P., and/or any of their affiliates (SAGEVIEW) are shareholders of the Company, Managers shall be designated and appointed as follows:

- at least one Class A Manager shall be elected from a list of candidates to be proposed by KKR,
- at least one Class B Manager shall be elected from a list of candidates to be proposed by SAGEVIEW,
- Class C Managers may be elected but no special right in relation to the proposition of candidates shall exist.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders. The Chairman shall have no casting vote.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and

the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that in the event there are Class A and Class B Managers such quorum shall be further met only provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager be present or represented. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that in the event there are Class A and Class B Managers such decision shall have the affirmative vote of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Managers. The Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, are vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers or the Manager(s), as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests - Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

However, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers, one or several Class B Managers and/or one or several Class C Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of June at 10.30 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares prorata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the founding shareholders, acting as above stated, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital (CAD)	Number of shares
SICAR	12,500.-	12,500
SAGEVIEW A	5,750.-	5,750
SAGEVIEW B	5,000.-	5,000
SAGEVIEW C	1,750.-	1,750
Total:	25,000.-	25,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

First resolution

The founding shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Wolfgang Zettel, manager, having his professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr William Janetschek, KKR chief financial officer, having a professional address at 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, USA;
- Mr Scott Stuart, director, having a professional address at 55 Railroad Ave., Greenwich, CT 06830, USA; and
- Mr Michael Marks, KKR Senior Advisor, having a professional address at 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025, USA.

The founding shareholders further resolved to appoint Mr William Janetschek as Class A Manager, Mr Scott Stuart as Class B Manager and Mr Wolfgang Zettel and Mr Michael Marks as Class C Managers.

Second Resolution

The registered office shall be at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) KKR PEI SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque ayant la forme légale d'une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.195 (SICAR),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007;

2) SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (A), L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans (SAGEVIEW A),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007;

3) SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (B), L.P. une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans (SAGEVIEW B),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007;

4) SAGEVIEW PARTNERS (C) (MASTER), L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd., Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans (SAGEVIEW C),

représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007;

Lesquelles procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AIR SUPPORT JV.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Toute part sociale de la Société donne droit à son porteur à une voix à l'assemblée générale des associés.

Les droits de chaque part sociale de la Société aux Bénéfices sont décrits par l'article 24 des présents Statuts.

Les droits de chaque part sociale de la Société au boni de liquidation sont décrits par l'article 25 des présents Statuts.

Dans les limites permises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les parts sociales sont rachetables à leur valeur vénale, suivi de leur suppression immédiate.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non,

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu (s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») et un ou plusieurs gérants de catégorie C (les «Gérants de Catégorie C»).

Aussi longtemps que KKR PEI SICAR, S.à r.l., et/ou un de ses affiliés (KKR) et SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (A), L.P., SAGEVIEW CAPITAL PARTNERS (B), L.P. et/ou SAGEVIEW PARTNERS (C) (MASTER), L.P., et/ou un de leurs affiliés (SAGEVIEW) sont associés de la Sociétés, les Gérants seront désignés et nommés comme suit:

- au moins un Gérant de Catégorie A devra être nommé à partir d'une liste de candidats devant être proposée par KKR
- au moins un Gérant de Catégorie B devra être nommé à partir d'une liste de candidats devant être proposée par SAGEVIEW
- des Gérants de Catégorie C pourront être nommés mais aucun droit spécifique n'existera quant à la proposition de candidats pour cette catégorie.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés. Le Président ne disposera pas de voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, pour autant qu'il y ait des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, la présence ou la représentation d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B est nécessaire afin de respecter les conditions de quorum. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, pour autant que s'il y a des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, le vote affirmatif d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B est nécessaire.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire également (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s), selon le cas, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé,

fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A, un ou plusieurs Gérants de Catégorie B et/ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie C, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les associés fondateurs, agissant tel que susmentionné, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré (CAD)	Nombre de parts sociales
SICAR	12.500,-	12.500
SAGEVIEW A	5.750,-	5.750
SAGEVIEW B	5.000,-	5.000
SAGEVIEW C	1.750,-	1.750
Total:	25.000,-	25.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2007.

*Assemblée Générale Extraordinaire**Première résolution*

Les associés fondateurs ont décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Wolfgang Zettel, gérant, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur William Janetschek, directeur financier de KKR, ayant une adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, New York, États-Unis d'Amérique;
- Monsieur Scott Stuart, administrateur, ayant une adresse professionnelle au 55 Railroad Ave., Greenwich, CT 06830, États-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Michael Marks, KKR Senior Advisor, ayant une adresse professionnelle au 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025, États-Unis d'Amérique.

Les associés fondateurs ont par ailleurs décidé de nommer Monsieur William Janetschek en qualité de Gérant de Catégorie A, de nommer Monsieur Scott Stuart en qualité de Gérant de Catégorie B, et de nommer Messieurs Wolfgang Zettel et Michael Marks en qualité de Gérants de Catégorie C.

Seconde résolution

Le siège social est fixé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007, Relation: EAC/2007/6045. — Reçu 173,41 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007076698/239/603.

(070083736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

GGP Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.894.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le seize mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Bruno De Pampelonne, demeurant 3, boulevard de la Tour Maubourg F-75007 Paris.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée GGP INVESTISSEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 102 894, a été constituée en date du 17 août 2004 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C recueil spécial de législations sous le numéro 1160 du 16 novembre 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée GGP INVESTISSEMENT S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents EUR (12.500,- EUR), représentée par cent (100) parts sociales de valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

III.- Que selon le registre de la société le mandant est l'associé unique de la prédite société GGP INVESTISSEMENT S.à r.l.

IV.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur, a décidé de dissoudre et de liquider la société GGP INVESTISSEMENT S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le mandant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société GGP INVESTISSEMENT S.à r.l.
 VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au mandant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société GGP INVESTISSEMENT S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.200,- euros.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, Relation LAC/2007/2749. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078096/211/45.

(070085372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Immobilière Matheysberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074862/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06939. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CPI I&G Nailsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.446.

Im Jahre zweitausendsieben, den einunddreißigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CPI I&G 1 S.à r.l. (die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftsitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg durch Frau Katia Panichi, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxembourg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, Gesellschafter der CPI I&G NAILSEA S.à r.l. (die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftsitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 22. Januar 2007, derzeit noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle einhundert (100) Anteilen, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

A. Erhöhung des Aktienkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf zweiundsechzigtausendachtundertundfünfundsiebzig Euro (€ 62.875,-) durch Ausgabe von vierhundertdrei (403) neuen Anteilen die in der Satzung als «Klasse A Anteile» bezeichnet werden mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-) und Umnennung der einhundert (100) existierende Anteile als «Klasse A Anteile» und Bestimmung der Rechte und Pflichten der Klasse A Anteile.

B. Zeichnung und Zahlung der neuen Anteile durch CPI I&G 1 S.à.r.l. und konsequenterweise Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft.

C. Änderung des Artikels 16 der Satzung der Gesellschaft.

D. Einfügung eines neuen Artikels 17 und Umnummerieren des aktuellen Artikels 17 in Artikel 18.

Folgende Entscheidungen wurden durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Aktienkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) auf zweiundsechzigtausendachtundertundfünfundsiebzig Euro (€ 62.875,-) zu erhöhen, durch Ausgabe von vierhundertdrei (403) neuen Anteilen die als «Klasse A Anteile» bezeichnet werden mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-) gegen Bareinlage durch CPI I&G 1 S.à.r.l.

Die neuen Klasse A Anteilen wurden vom alleinigen Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, gezeichnet und gezahlt mit einem gesamten Aktienpremium von fünfundneunzig Euro und dreiundzwanzig Cent (€ 95,23).

Der Beweis über die Bareinlage in Höhe von fünfzigtausendvierhundersiebzig Euro und dreiundzwanzig Cent (€ 50.470,23) wird dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

In Konsequenz zu der oben genannten Aktienkapitalerhöhung wird beschlossen, die einhundert (100) existierenden Anteile in Klasse A Anteile umzubenennen und das eingezahlte Aktienpremium der Klasse A Anteile zuzuweisen. Der alleinige Gesellschafter beschließt auch die Rechte und Pflichten der Klasse A Anteile wie folgend festzusetzen:

Artikel 6 wird wie folgend abgeändert:

« Art. 6.

6.1 Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zweiundsechzigtausendachtundertundfünfundsiebzig Euro (€ 62.875,-) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundertdrei (503) Klasse A Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-).

6.2 Jede Klasse von Anteilen (unabhängig vom Zeitpunkt der Herausgabe der Anteile in einer Klasse) (und alle Papiere, Schuldscheine, Schuldverschreibungen oder Wertpapiere die in Anteile solcher Klasse umwandelbar sind) verfügt über bevorrechtigte finanzielle Rechte über die Investition (und der unterliegenden Aktivmasse) der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen solcher Klasse. Die Klassenanteile der Gesellschaft beziehen sich auf folgende Investitionen:

- Klasse A Anteile: NAILSEA Investition.

6.3 Der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung wird in den Konten der Gesellschaft interne Konten für jede Klasse (und die bezügliche Investition) führen; diese interne Konten werden den Erlös zeigen der im Zusammenhang mit den Anteilen solcher Klasse erhalten wurde sowie auch den Gebrauch dieses Erlöses (insbesondere die pertinente Investitionen und jedes Einkommen aus solchen Investitionen) ebenso wie Fremdfinanzierung, Wandelschuldverschreibungen oder Darlehen bezüglich solcher Investitionen.

6.4 Der Inhaber Anteile einer bestimmten Klasse hat exklusive Rechte über das Investitionsnettoeinkommen dieser Klasse.

6.5 Zwecks dieses Artikels 6, haben folgende Ausdrücke folgende Bedeutung:

Klasse bedeutet eine Klasse von Anteilen der Gesellschaft ausgegeben im Zusammenhang mit einer spezifischen Investition;

Investition bedeutet jede Investition im Immobilienbereich die von der Gesellschaft gemacht wird, ob es sich um eine direkte oder indirekte Investition über eine hundertprozentige Tochtergesellschaft oder mittels einer Gemeinschaftsunternehmung oder andernfalls;

Investitionsnettoeinkommen bedeutet jedes Einkommen aus der Investition bezüglich einer Klasse d.h. der Nettobetrag aus einer ganzen oder nur teilweisen Verfügung der passenden Investition (in diesem Zusammenhang bedeutet Verfügung Übertragung und Beitrag jeder Art) sowie Dividende oder andere Ausschüttungen, Zinsen, Erträge, Rückzahlungen des Kapitals oder andere Einkommen oder Erträge bezüglich der passenden Investition und die Aktivmasse und die von der Gesellschaft erworbenen Rücklagen bezüglich der Herausgabe der passenden Klasse wie z.B. Aktivenprämium oder vortragene Gewinne (bezüglich der passenden Investition) erniedrigt durch die Kosten oder Gebühren bezüglich der passenden Investition (einschließend Vorauszahlung von Schulden die zur Verwaltung der respektiven Investitionen gemacht wurden) und durch einen Betrag übereinstimmend mit dem pro Rata Anteil der Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber in unwiderruflicher Weise vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und der unersetzlichen Verluste der Gesellschaft;

NAILSEA Investition bedeutet die Investition mittels Aktien, Units, Darlehen oder andernfalls im NAILSEA Unit Trust (und der unterliegenden Aktivmasse).

6.6 Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanggesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.»

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern durch die Einführung folgender Abschnitte:

«Nach Auflösung der Gesellschaft, ist jede Klasse auf einen Liquidationserlös berechtigt dessen Betrag auf Grund des Betrages welcher dieser Klasse gemäß der passenden Investition zusteht. Jede Klasse ist auf einen Liquidationserlös berechtigt der bezüglich der passenden Investition wie folgend festgesetzt wird:

a. Zuerst werden alle Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft (ohne Rücksicht auf die Investition zu nehmen) bezahlt. Diese Schulden und Verbindlichkeiten werden der Klasse zugeschrieben welcher sie angehören (d.h. in Bezug auf die Investition für diese Klasse) oder, falls solch eine Zuschreibung nicht möglich ist, werden diese Schulden und Verbindlichkeiten allen Klassen zugeschrieben im Verhältnis zum Aktienkapital welches die Klassen darstellen.

b. Dann wird der Betrag der Verbindlichkeiten für jede Klasse von der Aktivmasse solcher Klasse abgesetzt, einschließlich insbesondere die Investition solcher Klasse, und jede solcher Klasse zuzuschreibenden Rücklage. Aktivmasse, die nicht einer bestimmten Klasse zugeschrieben werden kann, wird pro Rata den verschiedenen Klassen zugeschrieben.

c. Falls der so ausgerechnete Betrag für eine Klasse negativ sein sollte, ist diese Klasse auf keinen Liquidationserlös berechtigt. Solch ein negativer Betrag wird pro Rata allen Klassen mit einem positiven Betrag zugeteilt bis auf solcher positiver Betrag. Der Überschuss in einer bestimmten Klasse wird pro Rata den Anteilhabern solcher Klasse zugeteilt.»

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen einen neuen Artikel 17 in die Satzung der Gesellschaft einzuführen und der aktuelle Artikel 17 in Artikel 18 umzunummerieren. Der neue Artikel 17 lautet wie folgend:

«Das Aktienkapital der Gesellschaft kann herabgesetzt werden durch die Annullierung von Anteilen, einschließlich durch die Annullierung von einer oder mehreren Klassen durch den Rückkauf und die Annullierung aller herausgegebenen Aktien dieser Klasse(n) durch den Beschluss einer Außerordentlichen Generalversammlung, der in der für die Änderung dieser Satzung vorgesehenen Art und Weise gefasst worden ist.

Im Falle einer Herabsetzung des Aktienkapitals durch den Rückkauf und die Annullierung einer Klasse, wird der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung, auf Grund von Interimkontoabschlüssen der Gesellschaft die nicht älter als 8 Tage sein dürfen und von den im Artikel 6 erwähnten internen Konten, unter Berücksichtigung der gesamten Lage der Gesellschaft, den Klassenverfügbarenbetrag für die zurückgekauft Klasse festsetzen.

Der Klassenverfügbarenbetrag wird pro Rata den Anteilhabern dieser zurückgekauften Klasse zugeteilt.

Zwecks dieses Artikels 17:

Klassenverfügbarenbetrag bedeutet der Gesamtbetrag des Nettogewinns der Gesellschaft (einschließlich vorgetragene Gewinne) bezüglich der Investition auf welche sich die Klasse bezieht erniedrigt durch (i) das Resultat, falls positiv, von Investitionsverluste solcher Klasse (einschließlich vorgetragene Verluste) als ein positives Resultat ausgedrückt minus alle frei auszahlabaren Aktienprämium und andere Rücklagen bezüglich dieser Investition und (ii) den per Gesetz oder Satzung vorgeschriebenen Rücklagen zuzuteilenden Summen, festgesetzt auf Grund von Interimkontoabschlüssen der Gesellschaft.

Investitionsverluste bedeutet alle Verluste (einschließlich vorgetragene Verluste bezüglich solcher Investition) und alle Kosten oder Gebühren bezüglich solcher Investition (einschließlich Vorauszahlung von Schulden die zur Verwaltung der respektiven Investitionen gemacht wurden) und ein Betrag übereinstimmend mit dem pro Rata Anteil der Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber in unwiderruflicher Weise vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und der unersetzlichen Verluste der Gesellschaft.»

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 3.300,- geschätzt.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Deutsch gehalten ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung:

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CPI I&G 1 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg here represented by Mrs. Katia Panichi, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy hereto attached, the sole partner of CPI I&G NAILSEA S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22nd January 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole partner holds one hundred (100) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to sixty-two thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 62,875.-) by the issue of four hundred and three (403) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class A shares» of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each together with a concurrent redenomination of the one hundred (100) existing shares to be referred to as «class A shares» and definition of the rights and obligations of the class A shares.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by CPI I&G NAILSEA S.à.r.l. and consequential amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation.

C. Amendment of article 16 of the Company's articles of incorporation.

D. Insertion of a new article 17 and renumbering of the current article 17 into article 18.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to sixty-two thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 62,875.-) by the issue of four hundred and three (403) new shares to be denominated «class A shares» of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each to be subscribed and paid in full in cash by CPI I&G NAILSEA S.à.r.l.

The new class A shares referred to above have been subscribed and paid in full together with a total share premium of ninety-five Euro and twenty-three cent (€ 95.23) by the sole member here represented as aforementioned.

Evidence of the payment of fifty thousand four hundred and seventy euro and twenty-three cent (€ 50,470.23) has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to redenominate the one hundred (100) existing shares into class A shares and to allocate the issue premium paid in to the class A shares. The sole partner further resolved to define the rights and the obligations of the issued class A shares as follows:

Art. 6 shall be amended as follows:

« **Art. 6.**

6.1 The capital is set at sixty-two thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 62,875.-) divided into five hundred and three (503) class A shares of one hundred and twenty-five Euro (€ 125.-) each.

6.2 Each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) (and any instruments, notes, certificates or securities convertible into shares of such class) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of shares in such class. The classes of shares of the Company relate to the Investments as follows:

- Class A: NAILSEA Investment.

6.3 The sole manager or as the case may be the board of management shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares (and the related Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Investments and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans if any in relation to such Investment.

6.4 The holder of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such class.

6.5 For the purposes of this article 6, the following terms shall have the following meaning:

Class Means a class of shares issued by the Company with respect to a specific Investment;

Investment Means each investment made by the Company into real estate property either directly or indirectly through wholly owned subsidiaries or through joint venture companies or otherwise;

Investment Net Means any income derived from the Investment;

Income relating to a class of shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profits (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including prepayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses;

NAILSEA Investment Means the investment by way of shares, units, loans or otherwise in the NAILSEA Unit Trust (and the underlined assets).

6.6 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179(2) of the law related to commercial companies as amended; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company shall have to be established inviting, and that the clauses related to shareholders meetings will not apply.»

Third resolution

It is resolved to amend article 16 of the Company's articles of incorporation by adding the following paragraphs:

«Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Investment. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Investment to which the class relates:

a. First all debts and liabilities of the Company (regardless of Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they belong (i.e. in relation with the relevant Investment for that class) or, if that is not possible, distributed rateably among all class of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

b. Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Investment of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata among all classes of shares.

c. To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed rateably among the relevant holders of such class of shares.

Fourth resolution

It is resolved to insert a new article 17 and to renumber current article 17 into article 18. The new article 17 shall read as follows:

«The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant class by an extraordinary general meeting of shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of these articles of incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares, the sole manager or the board of management shall on the basis of interim accounts of the Company not older than 8 days and the internal accounts referred to in article 6 determine the Class Available Amount for the repurchased class while taking into account the overall situation of the Company.

The Class Available Amount shall be distributed rateably to the shareholders of the relevant class repurchased.

For the purposes of this article 17:

Class Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) relating to the Investment to which the relevant class of shares belongs to but (i) less the result, if positive, of any Investment Losses of that class (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves relating to the relevant Investment and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation determined on the basis of interim accounts of the Company.

Investment Losses Means any losses (including carried forward losses relating to the relevant Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment) and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,300.-.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in German, followed by an English version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: K. Panichi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157s, fol. 87, case 5. — Reçu 504,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 1. März 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077412/242/257.

(070084883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Société Immobilière Biereldeng II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074863/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06944. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Immobilière Tossebiert II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074859/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06914. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Finlandialux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 83.816.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007077396/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Finlandialux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 83.816.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007077397/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Immobilière La Belle Etoile II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 54.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074864/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06971. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

IRMG (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 31.670.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 mai 2007

L'Assemblée Générale nomme ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour IRMG (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

F. Frere

Gérant

Référence de publication: 2007077390/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Cactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 65.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074840/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07000. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

White House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 91.637.

L'an deux mille sept, le quinze juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WHITE HOUSE S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 13 mars 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 733 du 10 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 91.637.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet d'assurer les services administratifs dans le domaine des sociétés de quelque nature que ce soit, la prestation de services, la mise à disposition de bureaux et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Changement du pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et modification subséquente du dernier alinéa de l'article neuf des statuts.

3. Divers.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'assurer les services administratifs dans le domaine des sociétés de quelque nature que ce soit, la prestation de services, la mise à disposition de bureaux et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et de modifier, par conséquent, le dernier alinéa de l'article neuf des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans les cas où l'activité de la société requiert une autorisation administrative délivrée par les autorités luxembourgeoises, la cosignature du titulaire de cette autorisation est obligatoire.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Phong, M. Da Silva, A.-L. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007. LAC/2007/13352. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007077986/227/83.

(070084488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Sofisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074841/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06999. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Euro Colon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour EURO COLON S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077134/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08675. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.